

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 30 janvier 2017, à 18 h 00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1381 à 1383, rue La Fontaine et 1390, rue Duhamel, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comportant 6 appartements;
- 965 à 971, rue Saint-André, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 4 étages comportant 25 studios.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 24 janvier 2017, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de M^{re} Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 14 janvier 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^{re} Domenico Zambito